



## Problème licenciement , heure supplémentaire , que faire???

Par **Jerry58**, le **07/10/2011** à **12:14**

Bonjour,

Voilà le problème, mon patron ne ma pas payer mes heures supplémentaire nos salaire sont tjr payer en retard voir pour certain les cheque de salaire sont revenu impayé. Mon patron ma dit que si je n était pas content que je demande mon solde de tt compte et que je signe la démission sauf que si je signe j ai droit a rien. Donc je lui es répondu qu il devait me faire mon solde de tt compte et qu il me vire. Sauf qu il ne veut pas, donc depuis mi septembre je me suis pas présenter au travail ce qui l oblige a me virer pour faute grave. Au total il me doit environ 100heure supplémentaire j ai appris que pour le mois de septembre il me comptais 15 jour de travail et 30 heure supplémentaire. Depuis que je ne suis plus aller travailler je n est reçu qu une lettre en recommander et ce n est même pas un avertissement aucun article n est dans la lettre donc je voudrais savoir ce que je peu faire contre mon patron pour qu il me paie mes heures. A oui je suis en cdi et je suis dans l entreprise depuis 1 1/2

Par **pat76**, le **07/10/2011** à **14:54**

Bonjour

Votre erreur c'est de ne pas vous être présenté à votre travail. Vous donné l'occasion à votre employeur de vous licencier sans indemnité.

Si vous avez des heures supplémentaires non payées, vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous lui réclamer le paiement au plus tard

dans les 15 jours à la réception de votre lettre.

Vous lui précisez que faute d'avoir reçu le paiement dans le délai indiqué, vous l'assignerez devant le conseil des prud'hommes pour faire prononcer la rupture du contrat au tort de l'employeur.

Vous lui mentionnez également que le non paiement des heures supplémentaires est considéré comme du travail dissimulé et qu'il est de ce fait passible d'une sanction devant le Tribunal Correctionnel.

Vous lui indiquez que vous allez prendre contact avec l'inspection du travail.

Juste un conseil, malgré l'envoi de la lettre, présentez-vous à votre poste de travail.

Tant que vous n'avez pas reçu de courrier de votre employeur, il est encore temps.

Il vous demandera des explications. Vous lui direz qu'il les aura lorsqu'il recevra votre lettre recommandée.